



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Alpes-de-Haute-Provence

Commune de Corbières-en-Provence

N° 26/2026

Arrêté de délégation du maire à un conseiller municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18

Vu la délibération du conseil municipal n° 2026.17 en date du 21 mars 2026, fixant à deux le nombre de conseiller délégué au maire,

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Mme Palla Odette conseillère déléguée au maire, les attributions suivantes relatives aux affaires sociales et aux associations.

ARRETE

Article 1^{er} :

A compter du 25 mars 2026 Mme Palla Odette conseillère déléguée au maire est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

Affaires sociales :

- CCAS
- Portage des repas

Associations :

- Subventions

Article 2 :

La conseillère déléguée assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit.

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie, notifié à l'intéressée et transmis à Madame la préfète des alpes-de-haute-Provence.

Fait à Corbières-en-Provence,

Le 25 mars 2026



Monsieur le Maire,
Jean-Claude CASTEL